Image not found or type unknown

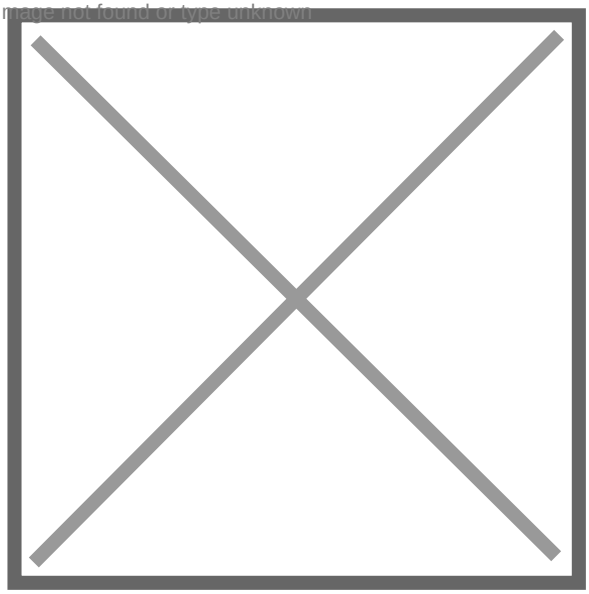

Compromis caduc apres deces

Par **max1**, le **04/09/2008** à **14:27**

j'ai signé un compromis pour la vente d'un bien avec une agence , on vient de me prevenir que l'un des deux acheteurs est decedé , je n'ai encore rien reçu par ecrit pour annuler la vente puisque la date butoir n'est pas encore passée.
ai je le droit de signer des mandats simples avec d'autres agences sans signer de compromis au cas ou la vente ne se ferai plus à la date butoir. et d'autoriser des visite .
réponse urgente merci

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés